

fres pour discuter du pour et du contre de postes en particulier, mais plutôt pour fonder mon argumentation sur le principe qui est en cause, d'après moi. Je vous demande encore un peu d'indulgence, Votre Honneur, afin que je termine l'exposé des faits tels qu'ils m'apparaissent.

J'allais signaler un crédit de quelque 1,200,000 dollars pour renflouer le compte des prix de soutien des pêches pour couvrir les pertes. Cela revient à plus de \$1,500,000, mais de cette somme sont déduits les crédits des postes n° 10 et 40 des Pêches et Forêts, ce qui signifie qu'on ne nous demande qu'un montant de \$682,000.

Si je cite ces chiffres, c'est que, je pense qu'un principe important est en jeu. En d'autres termes, je ne sais pas s'il faut blâmer d'abord le ministre des Pêches ou le président du Conseil du Trésor (M. Drury)—je soupçonne peut-être davantage ce dernier—si nous semblons ici déshabiller saint Pierre pour couvrir saint Paul, ce à quoi je m'oppose absolument.

Autrement dit, c'est très beau de la part du gouvernement d'annoncer de vastes programmes de remboursement pour les pêcheurs qui ont essuyé des pertes à cause de la pollution, ou de parler de subventions pour hausser les prix qu'ils recevront pour leur poisson par l'intermédiaire de l'Office de soutien, comme s'il s'agissait de grands projets et comme si on nous demandait d'approuver des fonds pour leur exécution. Mais ne nous leurrions pas. Ce qui semble se produire ici, c'est que pour en arriver là, nous réduisons certaines autres dépenses publiques très importantes.

D'autres crédits sont prévus dans le budget principal des dépenses, mais celui qui m'intéresse est le n° 10, qui porte sur les programmes de gestion et d'expansion des pêches et qui prévoit des fonds pour la construction ou l'acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'acquisition de terrains pour le compte de la Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique aux termes de l'article VIII de la Convention, et des versements aux provinces ou aux municipalités, puis qui passe au service d'expansion industrielle, au service de la conservation et de la protection, au service d'exploitation des ressources et au service de l'inspection.

Ce que je trouve à redire à tout cela, c'est qu'à un moment où le développement des ressources apparaît comme l'impératif urgent en ce qui concerne le ministère des Pêches, le gouvernement semble amener, de gré ou de force, le ministre des Pêches et des Forêts et

son ministère à céder les crédits qu'en toute bonne foi le Parlement avait affectés à la réalisation de certains objectifs, le développement des ressources notamment, et les consacrer à des objectifs qui sont peut-être valables en eux-mêmes, mais qui ne sont certainement pas ceux en vue desquels nous avions à l'origine approuvé ces crédits. En ce qui me concerne, c'est une question importante à débattre. Si l'on devait examiner les postes de dépense dans certains budgets supplémentaires d'autres ministères, les derniers crédits supplémentaires B, on verrait qu'on semble procéder de la même façon.

Le ministre des Pêches est allé récemment en Colombie-Britannique où il a pris la parole au congrès annuel de la plus grande organisation de pêcheurs de la province. Il lançait des chiffres à la ronde et parlait de tant de millions de dollars par an qu'on consacrait aux frayères de saumon, aux programmes d'incubation des saumons et ce genre de chose. Il est bel et bon de faire assaut de chiffres ainsi, et le ministre des Pêches a beau exprimer l'espoir à un congrès à Vancouver qu'on va faire certaines choses, mais ici, au retour, quand on commence à examiner les petits caractères du budget supplémentaire et qu'on s'aperçoit que les crédits qui auraient dû être consacrés cette année à l'expansion des installations de frayères de saumon ont été en fait détournés au profit d'un programme de soutien des prix du poisson, alors quand on nous demande d'adopter ce bill ou d'approuver ces crédits supplémentaires, nous devons savoir ce qui se passe dans le cadre de la politique générale de restrictions que le gouvernement a imposée apparemment au ministère.

Je ne sais si le président du Conseil du Trésor va saisir l'occasion qui lui est offerte de traiter de certaines questions soulevées aujourd'hui, mais s'il le fait, j'espère qu'il abordera notamment cet aspect de la proposition dont nous sommes saisis. Comme les députés le savent, les comités permanents de la Chambre ont tenu des réunions et ont surtout étudié les questions relatives au budget des dépenses de l'année financière qui s'en vient. Nous avons entendu les observations des divers organismes. Je pense, en ce moment, au mémoire présenté au comité permanent des pêches et des forêts par le Conseil des pêches du Canada. L'un des arguments présentés dans son mémoire portait sur l'importance et la valeur des investissements, en ce qui concerne des programmes comme ceux du ministère des Pêches dans les secteurs susceptibles de mettre nos ressources en valeur.